

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU VINGT-SEPTIÈME (27<sup>E</sup>) JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX-MIL-VINGT-SIX (2026) À COMPTER DE 20 H 01 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40, AVENUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

**PRÉSENTS**

M. Martin Soucy, maire  
M. Claude Vézina, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
Mme Mélissa Brochu, conseillère du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

**ABSENT**

M. Vallier April, conseiller du district 4

**AUSSI PRÉSENTS**

Me Françoise Virginie Lechasseur, greffière  
Mme Carole Raïche, directrice générale

Un (1) contribuable

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes*.

**26.04.200**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE  
CONVOCATION**

Bonsoir,

Monsieur le maire, Martin Soucy, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. La greffière rédige le procès-verbal.

**26.04.201**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour,

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Claude Vézina

**APPUYÉ PAR** la conseillère madame Mélissa Brochu

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

**ADMINISTRATION**

3. Règlement n° 2026-1543 intitulé : *Règlement sur la gestion contractuelle* : adoption.
4. Contrat de Services professionnels – Déploiement de partenariats stratégiques – Parc industriel Pierre-de-Bané : attribution.

5. Affaires nouvelles.
6. Période de questions.
7. Clôture et levée de l'assemblée.

#### **ADMINISTRATION**

26.04.202

#### **RÈGLEMENT N° 2026-1543 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE : ADOPTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a adopté, le 21 juin 2021, le règlement n° 2021-1457 remplaçant et abrogeant les règlements 2018-1397 et 2020-1437 sur la gestion contractuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** les règles encadrant la gestion contractuelle décrites dans la *Loi sur les cités et villes* sont remplacées par celles prévues dans la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* (LCOM);

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 7 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* prévoit que tout organisme municipal doit adopter un règlement sur la gestion contractuelle qui prévoit des normes applicables à l'attribution et à l'exécution de ses contrats;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement doit, afin de promouvoir l'intégrité et la transparence en matière contractuelle, prévoir des mesures :

- 1) Favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- 2) Visant à assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et du Code de déontologie adopté en vertu de cette loi;
- 3) Ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidations, de trafic d'influence ou de corruption;
- 4) Ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts;
- 5) Ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte;
- 6) Favorisant l'acquisition responsable tenant compte des principes prévus à l'article 6 de la *Loi sur le développement durable*;
- 7) Favorisant les biens et les services québécois ou autrement canadiens et les entreprises québécoises ou ailleurs au Canada aux fins de l'attribution de tout contrat attribué suivant une procédure sur invitation ou de gré à gré;
- 8) Favorisant la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats dans la mesure où ces contrats peuvent être attribués de gré à gré en vertu de règles adoptées en application de l'article 9 de la LCOM;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire prévoir des règles applicables à l'attribution des contrats par procédure sur invitation écrite, des demandes de prix et de gré à gré conformément à l'article 9 de la LCOM pour toutes dépenses d'au moins 25 000\$, mais inférieure au seuil obligeant le recours à une procédure ouverte;

**CONSIDÉRANT QUE** ces nouvelles règles sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2026;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné à la séance du 20 avril 2026 par le conseiller monsieur Denis Dubé et que le projet de ce règlement a été déposé lors de cette même séance;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère madame Annie Blais

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Robin Guy

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le règlement n° 2026-1543 intitulé *Règlement sur la gestion contractuelle*.

26.04.203

**CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – DÉPLOIEMENT DE PARTENARIATS STRATÉGIQUES – PARC INDUSTRIEL PIERRE-DE-BANÉ : ATTRIBUTION**

**CONSIDÉRANT QUE** le Ville de Mont-Joli désire développer son parc industriel situé près de l'aéroport soit le Parc industriel Pierre-de-Bané;

**CONSIDÉRANT QUE** pour y arriver elle doit s'adjoindre des services professionnels qualifiés;

**CONSIDÉRANT QU'**elle a fait une demande de prix auprès du Groupe Sandstone Inc.;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Claude Vézina

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Denis Dubé

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli attribue de gré à gré le contrat de Services professionnels – Déploiement de partenariats stratégiques – Parc industriel Pierre-de-Bané au Groupe Sandstone Inc. au montant de 70 000\$ taxes applicables en sus, correspondant à une période de travail de quatre (4) mois;

**QUE** le conseil municipal autorise monsieur Martin Soucy, maire et madame Carole Raïche, directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville ledit contrat à intervenir avec le Groupe Sandstone Inc.

26.04.204

**AFFAIRES NOUVELLES**

Aucunes affaires nouvelles

26.04.205

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Aucune question n'a été posée*

26.04.206

**CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 11;

**POUR CE MOTIF,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère madame Annie Blais

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Claude Vézina

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU** de lever la présente séance.

**SIGNATURES**

**Martin Soucy**

Signé avec ConsignO Cloud (28/04/2026)  
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Martin Soucy  
Maire

**Françoise Virginie Lechasseur**

Signé avec ConsignO Cloud (28/04/2026)  
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Françoise Virginie Lechasseur  
Greffière